PRÉFET
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

LES MANIFESTATIONS NAUTIQUES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS SUR LA SEINE ET LES CANAUX À PARIS

Comité des Usages Fluviaux 13 novembre 2024

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Les dossiers autorisés par le préfet de Paris (instruction UDEAT75)

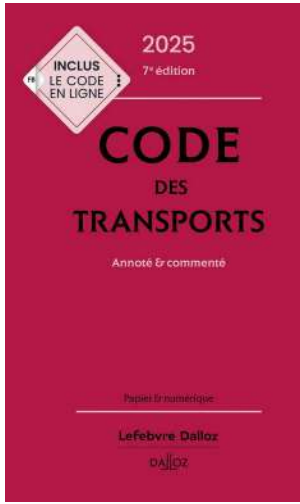

a. Les manifestations nautiques (articles R.4241-38 et A. 4241-38-1 et suivants du code des transports)

Les manifestations sportives nautiques, fêtes nautiques [...] susceptibles d'entraver la navigation sont soumises à autorisation du préfet de département (demande à adresser 3 mois avant l'évènement à l'aide du formulaire CERFA n° 15030*01).

L'autorisation ne peut dépasser 4 h par période de 24 h (exception une fois par an pour autoriser 6 h maximum). Un arrêté du ministre chargé des transports est nécessaire pour permettre au préfet une autorisation plus longue.

>>> Manifestations nautiques généralement récurrentes, JOP (test et épreuves)

b. Les autres évènement nécessitant des mesures temporaires (Article A.4241-26 du code des transports)

Les dérogations nécessaires pour des travaux nécessitant des dérogations au règlement particulier de police de la navigation sont soumises à autorisation du préfet de département.

>>> Certains travaux, dérogations au RPP (plongées), tournages de film, JOP (montage, démontage, sécurisation, ...)

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Bilan 2024

En 2024, 60 évènements autorisés dont 12 dans les canaux et 48 en Seine (105 dossiers traités).

Sur ces 48, 9 ont été autorisés sans arrêt, et **39 ont nécessité des arrêts en Seine : 8 manifestations nautiques, 2 tournages, 3 travaux et autres, 26 JOP**

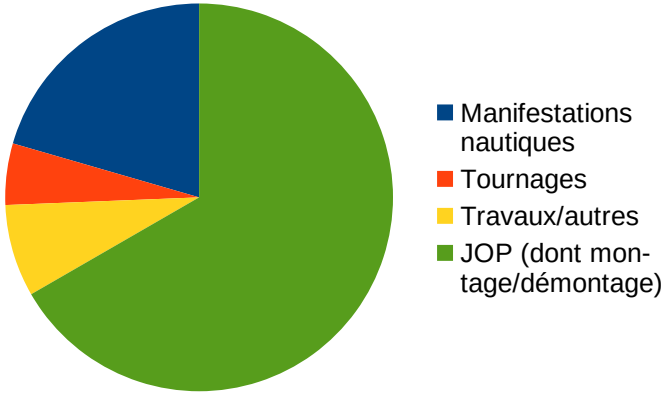

Hors JOP, le nombre d'évènements autorisés est en baisse, ainsi que le nombre d'heures d'arrêts de navigation (hors JOP : 113h en 2023, 54h en 2024)

Il n'y a eu qu'une manifestation nautique au premier semestre, dans le bras Grenelle

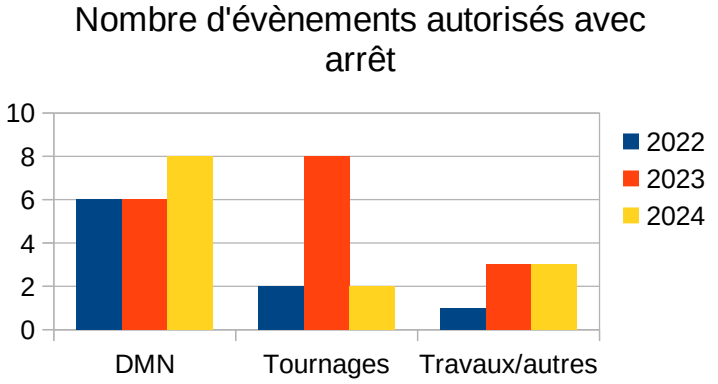

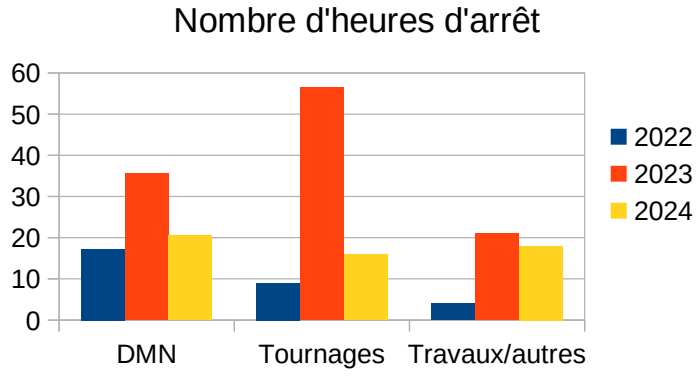

PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Synthèse / perspectives

Le nombre de manifestations nautiques reste stable, elles sont principalement récurrentes (nautic paddle, LIFA, Da vinci Race, etc.). L'attractivité de la Seine se confirme (succès des manifestations, tentatives de report des canaux vers la Seine).

>>> Organiser des échanges le plus en amont possible pour cadrer l'organisation.

L'instruction vise à concilier sécurité des évènements, limitation maximale des impacts sur la navigation, information le plus en amont des navigants.

>>>> Pas de cohabitation manifestation nautique / navigation.

>>>> Nombreux échanges avec les gestionnaires et les demandeurs.

>>>> Procédures d'instruction, tableaux de bord actualisés sur le site de la DRIEAT.

En 2025 : optimiser l'articulation avec les baignades.